



## PROTOCOLE D'ENTENTE

**ENTRE** **LE COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – CAMPUS D'EDMUNDSTON**, corporation légalement constituée, ayant ses bureaux au Campus d'Edmundston, 35, rue du 15-Août, Edmundston, Nouveau-Brunswick, E3V 3K7 et représentée par M<sup>me</sup> Liane Roy, présidente-directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes telle qu'elle le déclare ;

(ci-après désignée le « CCNB – Campus d'Edmundston »)

**ET** **LA CITÉ COLLÉGIALE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 801, promenade de l'Aviation, Ottawa, Ontario, K1K 4R3, et représentée par M<sup>me</sup> Linda Cloutier, vice-présidente à l'Enseignement, dûment autorisée aux fins des présentes telle qu'elle le déclare ;

(ci-après désignée « **La Cité collégiale** »)

---

## PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** la teneur du diplôme d'études collégiales de deux (2) ans de Techniques de laboratoire – biotechnologies offert par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus d'Edmundston ;

**ATTENDU QUE** les parties entendent collaborer entre elles pour faciliter l'accès au Baccalauréat en biotechnologie, d'une durée de quatre (4) ans, offert par La Cité collégiale aux personnes diplômées en Techniques de laboratoire – biotechnologies du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus d'Edmundston;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent resserrer les liens entre elles afin de promouvoir et de stimuler la collaboration dans la prestation de programmes francophones;

**ET CONSIDÉRANT** les engagements mutuels énoncés dans les présentes, les parties conviennent de ce qui suit :

## **Article 1**

Les diplômé(e)s issu(e)s du programme Techniques de laboratoire – biotechnologies du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campus d’Edmundston ayant soumis leur demande d’admission directement au Service d’admission des collèges de l’Ontario (SACO) seront considéré(e)s admissibles directement à la troisième année du programme de baccalauréat en biotechnologie de La Cité collégiale aux conditions suivantes :

- 1.1 Les diplômé(e)s du CCNB – Campus d’Edmundston devront avoir réussi le programme de Techniques de laboratoire – biotechnologies avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 (soit 70 à 73 %) ou l’équivalent.
- 1.2 Les diplômé(e)s du CCNB – Campus d’Edmundston devront satisfaire toutes les autres conditions générales d’admission de La Cité collégiale.
- 1.3 Les diplômé(e)s du CCNB – Campus d’Edmundston devront s’identifier auprès du gestionnaire, Dossiers aux étudiants, du Bureau des admissions et du registraire de La Cité collégiale.
- 1.4 Les diplômé(e)s du CCNB – Campus d’Edmundston devront réussir les cours suivants du programme de baccalauréat en biotechnologie :
  - Cours de langue, soit Français et English;
  - 3 cours d’Études libérales.
- 1.5 Les étudiants du programme de baccalauréat en biotechnologie doivent maintenir une moyenne cumulative de 1,7 tout au long de leurs études.
- 1.6 La Cité collégiale ne limite pas le nombre de diplômé(e)s admissibles provenant du CCNB – Campus d’Edmundston.

## **Article 2**

La Cité collégiale et le CCNB – Campus d’Edmundston pourront faire état de ce protocole d’entente dans les documents de promotion de leurs programmes d’études respectifs et leurs sites Web.

## **Article 3**

La Cité collégiale et le CCNB – Campus d’Edmundston s’engagent à nommer les personnes pour assurer la liaison entre les deux institutions dans la mise en œuvre du protocole d’entente. Ces personnes verront au respect et à l’encadrement du protocole d’entente.

## **Article 4**

Le CCNB – Campus d’Edmundston s’engage à transmettre à La Cité collégiale toute l’information pertinente concernant les descriptions des cours qui composent son programme désigné dans le présent protocole d’entente et à l’aviser annuellement de tout changement dans la composition de ces cours et leur description.

